

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 33/1575 :**

Etudes d'aménagement du radier de la Rivière d'Abord - Approbation du plan de financement prévisionnel

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphan).

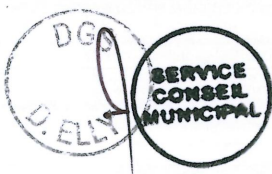
**ABSENTS :**

MM. OMARJEE Mohammad, TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1575-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024  
MICHEL FONTAINE

**Affaire n°33/1575 : Etudes d'aménagement du radier de la Rivière d'Abord - Approbation du plan de financement prévisionnel.**

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la poursuite de son programme des travaux de voirie, l'amélioration du radier du chemin Bassin Plat est prioritaire.

En effet, ce radier, submersible dès les crues courantes de la rivière, est situé sur un axe routier important reliant les bassins de vie qui se situent à l'Est du territoire au centre-ville de Saint-Pierre (10 000 véhicules/jour) et dessert un important bassin agricole. La situation devient intenable lorsque ce radier n'est plus praticable. Cela a été le cas au cours du cyclone Béal et des fortes pluies qui ont suivi avec 15 jours de fermeture.

Cet aménagement qui vise à améliorer la résilience routière sur le territoire Saint-Pierrois et le bassin Sud, répond également à plusieurs objectifs spécifiques :

- Améliorer la sécurité des nombreux usagers de cet itinéraire, et notamment pour les agriculteurs empruntant cet axe ;
- Faciliter l'accès aux services d'urgences (centre hospitalier Sud) et les modalités d'intervention du SDIS.

Il s'agit ici de convenir d'un accompagnement financier du Conseil Départemental pour la réalisation des études.

En ce qui concerne la répartition du coût des travaux estimé à 7 000 000 € HT, elle fera l'objet d'une convention spécifique entre le Conseil Départemental et la Commune de Saint-Pierre, à l'issue des études, lorsque les estimatifs et les modalités de financement possibles du projet (FEDER notamment) seront plus précisément identifiés.

Le plan prévisionnel des études estimé à **300 000, 00 € HT** est le suivant :

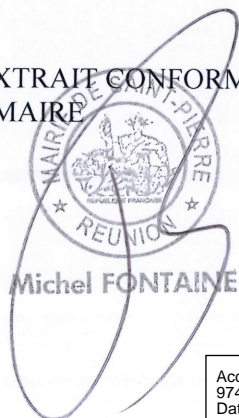
- **DEPARTEMENT : 150 000.00 € HT (50 %)**
- **COMMUNE : 150 000.00 € HT (50 %)**

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement précité ;
- **DE SOLLICITER** le DEPARTEMENT, pour l'affectation des crédits sur ce projet ;
- **DE L'AUTORISER** lui, l' élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dument habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER**, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1575-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024